



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 Septembre 2017

Nombre de Membres :

En exercice : 44

Présents : 30

Votants : 30

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président.**

N° 3

OBJET :

**ATTRIBUTION
DU SECOND
MARCHE
SUBSEQUENT
DE MAITRISE
D'OEUVRE
URBAINE POUR
LA RENOVATION DE
LA RIVE GAUCHE DU
LAC D'ALLIER**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président.

Mme et MM. J.S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - R. MAZAL - F. AGUILERA - A.G. CROUZIER - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – P. BONNET – M. MORGAND – G. MAQUIN – F. SEMONSUT – J.M. LAZZERINI – C. DUMONT – J.M. BOUREL, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – C. BERTIN – C. BOUARD – C. CATARD – G. MARSONI – C. FAYOLLE – C. SEGUIN – N. COULANGE – A. GIRAUD – F. BOFFETY - R. LOVATY, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mmes et MM. E. CUISSET - F. SZYPULA - J.M. GERMANANGUE - A. DUMONT - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. A. CORNE – J.D. BARRAUD – M. CHARASSE – J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. J.P. BLANC – J. JOANNET – P. COLAS – G. DURANTET – M. MONTIBERT, Membres

Secrétaire : M. Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 20 SEP. 2017

Publiée ou notifiée

le : 20 SEP. 2017

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération du bureau communautaire du 17 septembre 2015 approuvant la constitution d'un groupement de commandes pour l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine de la boucle des Isles,

Vu la délibération N°24 du conseil communautaire du 14 décembre 2015 attribuant l'accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine de la boucle des Isles à l'équipe présente par Axe Saône ainsi que le premier marché subséquent,

.../...

Vu la délibération n°3 du 1er juin 2017 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes du 30 septembre 2015 étendant le périmètre du projet et fixant le montant indicatif de travaux pour l'opération de rénovation de la rive gauche de l'Allier à 20 Millions d'euros TTC,

Vu l'avis de la commission d'appels d'offres du 12 septembre 2017 d'attribuer le second marché subséquent de maîtrise d'œuvre urbaine pour la rénovation et l'embellissement de la rive gauche de l'Allier à Axe Saône pour le montant de 1 032 035,77 € HT soit 1 238 442,92€ TTC,

Considérant la volonté de réaliser l'opération de rénovation et d'embellissement de la rive gauche de l'Allier sur la base des quatre avant-projets suivants étudiés dans le cadre du premier marché subséquent :

- Restauration écologique et mise en valeur de la berge de la Boucle des Isles en rive gauche,
- Sécurisation et renaturation de la promenade de Rive gauche entre les deux ponts,
- Desserte des activités de la Boucle des Isles (voie d'accès et parkings),
- Mise en valeur et renaturation de la confluence du Sarmon sur l'Allier.

Propose au Bureau Communautaire :

- d'attribuer le second marché subséquent au montant sus-indiqué,
- d'autoriser le Président ou le Conseiller délégué à la commande publique à signer le second marché subséquent.
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires institutionnels et notamment l'Union européenne (Feder Auvergne, POI Feder Loire), Etat, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Région, Département, etc.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018.
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 14 septembre 2017.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,


Claude MAILHURET

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 3 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2017 - ATTRIBUTION DU SECOND MARCHE SUBSEQUENT DE %
MAITRISE D'OEUVRE URBAINE POUR LA RENOVATION DE LA RIVE
GAUCHE DU LAC D'ALLIER

.....

Date de décision: 14/09/2017

Date de réception de l'accusé 20/09/2017

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 14SEP2017_3

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20170914-14SEP2017_3-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....

Nom du fichier : 3.pdf (003-240300426-20170914-14SEP2017_3-DE-1-1_1.pdf)